



Envoyé en préfecture le 03/03/2023
Reçu en préfecture le 03/03/2023
Publié le
ID : 048-200069151-20230302-DELIB_2023_029-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 02 mars 2023 à 18 heures

Date de Convocation 23 février 2023

Membres en exercice : 35 Présents : 29 Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mille Vingt-trois et le 02 mars, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Flore THEROND, Présents : Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY, Représentés : Henri COUDERC à Alain ARGILIER, Michel COMMANDRE à Daniel GIOVANNACCI, Régine DOUSSIÈRE à Alain CHMIEL, Excusés : Henri COUDERC, Emmanuel ADELY, Michel COMMANDRE, Régine DOUSSIÈRE, Daniel REBOUL, Jean WILKIN Absents : Présents non votants :
--	--

Secrétaire de séance : Monsieur Damien ARMAND

DELIB-2023-029 - AFFECTATION DES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES - BUDGET ANNEXE MAISONS DE SANTÉ

Le Conseil communautaire,

APRÈS l'approbation du Compte Administratif du budget annexe Maisons de santé de la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes pour l'exercice 2022,

CONSTATANT que le Compte Administratif 2022 du budget annexe Maisons de santé fait apparaître les résultats suivants :

Budget principal	Résultat de clôture 2022	Résultat des reports	Résultat net
Investissement	- 172 390,01	0	- 172 390,01
Fonctionnement	5 903,58		5 903,58
Total	- 166 486,43		- 166 486,43



Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

PROPOSE de constater le déficit de la section d'investissement pour un montant de **172 390,01 euros** (dépense au 001) ;

PROPOSE d'affecter l'excédent de fonctionnement en section d'investissement, pour couvrir une partie du besoin de financement de la section soit **5 903,58 euros** (recette au 1068);

APPROUVE l'affectation des résultats proposée, ceux-ci seront repris au Budget Primitif 2023.

P/o Le Président,
Par délégation, Flore THEROND
1^{ère} Vice-Présidente,

